République Française
Département de l'AIN

COMMUNE DE CHALLEX
ARRETE DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 32-2026

PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

Commune de CHALLEX

Le Maire de la Commune de Challex,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
CONSIDERANT qu'en raison de l'intervention de la société COSEEC en charge de l'entretien des terrains de football, il importe d'interdire l'accès,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'accès aux deux terrains de football est interdit à la pratique des entraînements et compétitions sportives.

ARTICLE 2

Le présent arrêté **entre en vigueur à compter du 18 juin 2026** pour une durée de :

- **de 7 semaines pour le terrain de d'entraînement**
- **de 4 semaines pour le terrain d'honneur**

ARTICLE 3

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

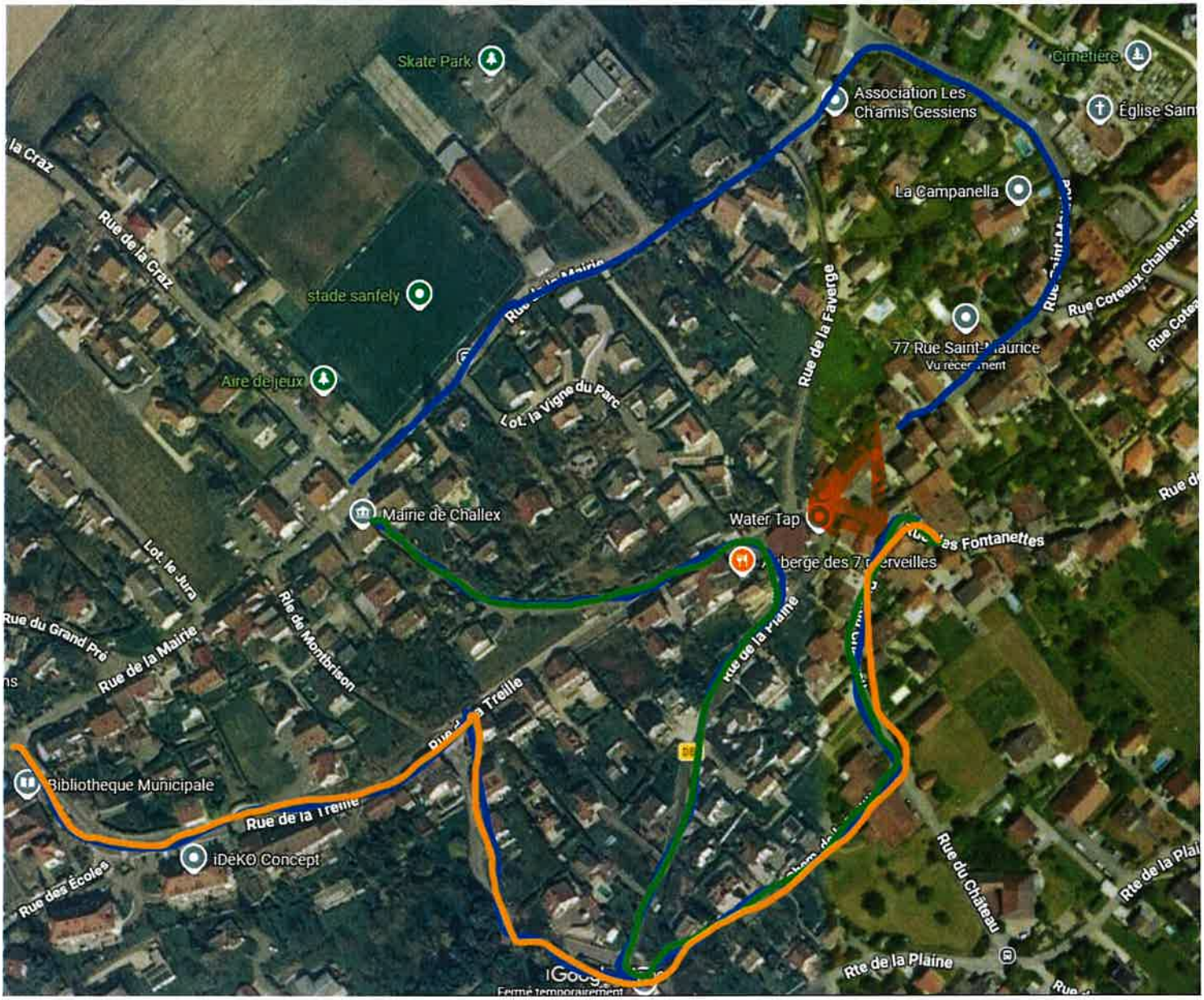
La secrétaire générale et les services techniques municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Challex, le 17 juin 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DÉPARTEMENT DE L'AIN ★

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage.


Skate Park
Cimetière
Association Les Chamis Gessiens
Église Saint
La Campanella
Rue de la Craz
stade sanfely
Rue de la Faverge
Rue Coteaux Challex Haut
77 Rue Saint-Maurice
Aire de jeux
Lot. la Vigne du Parc
Mairie de Challex
Water Tap
Auberge des 7 Merveilles
Rue des Fontanettes
Lot. le Jura
Rue du Grand Pré
Rue de la Mairie
Rue de la Plaine
Bibliotheque Municipale
Rue de la Treille
iDéKO Concept
Rue des Écoles
Rue du Château
Rte de la Plaine
Fermé temporairement